



DAEU – Dossier d’Autorisation Environnementale Unique

**Extension du périmètre ICPE
pour l’exploitation d’une
plateforme de compostage**

PJ7

**Note de Présentation
Non Technique**

VF

10/05/2021

SOCIETE GARDEL SA

Usine Gardel
97160 Le Moule

FILAO
.....
INGENIEURS CONSEILS
ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

REFERENCES

Titre du rapport :	DAEU – NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE POUR L'EXTENSION DU PERIMETRE ICPE POUR L'EXPLOITATION D'UNE PLATEFORME DE COMPOSTAGE
Client :	GARDEL SA Usine du Moule 97160 Le Moule Sylvain ICART, Directeur Général Délégué, Mail : s.icart@gardel.fr
Responsable du projet :	Bertrand VIRET, Ingénieur conseil environnement FILAO INGENIEURS CONSEILS Mail : bviret@filaoconseil.fr Tel : 0690 80 45 01
Référence du rapport :	DAEU2101_GARDEL_VF
Version :	VF
Date :	10/05/2021

Auteurs

Ce dossier a été réalisé par Monsieur Bertrand VIRET, gérant du bureau d'étude FILAO INGENIEURS CONSEILS, pour le compte de la société GARDEL SA représentée par Monsieur Sylvain ICART, directeur général délégué de la société.

L'étude Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS) et l'étude odeurs ont été réalisées par Monsieur Ramesh GOPAUL, directeur du bureau d'étude TECHNISSIM.

L'étude faune flore a été réalisée par le cabinet BIOS (Monsieur Gilles LEBLOND, expert biologie et ornithologie aux Antilles).

L'étude des dangers a été réalisée par Monsieur Clément CHEVALIER, ingénieur expert en risques industriels.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	4
1 LOCALISATION DU SITE.....	5
2 DESCRIPTION DU SITE ET DE L'ACTIVITE.....	6
3 CADRE REGLEMENTAIRE DE LA DEMANDE	8
4 CARACTERISTIQUES DES ACTIVITES PROJETEES.....	9

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Localisation géographique du site d'étude	5
Figure 2: Etapes du procédé de compostage.....	6
Figure 3: Extrait du plan d'implantation de la plateforme montrant son organisation spatiale.....	7

LISTE DES ANNEXES

A7.1 : Courrier de la DEAL Guadeloupe Réf. RED-PRT-IC-2021-313 du 3 mai 2021

1 LOCALISATION DU SITE

Les installations de la sucrerie se trouvent au lieu-dit Gardel dans la commune du Moule, en Guadeloupe. Localisée au centre du bassin cannier de la Grande Terre, à environ 3,3 km au Sud-Est du bourg du Moule, l'emprise actuelle de l'ICPE représente environ 191 116 m², sur les parcelles AY 988 et AZ 528 du plan cadastral. Celles-ci appartiennent à GARDEL S.A.

La plateforme de compostage est projetée sur une superficie totale d'environ 2,6 ha (plateforme, voiries et autres) au Nord du site, sur les parcelles AY 988 et AY 991. Les coordonnées GPS en DMS¹ du centre de la plateforme sont les suivantes :

16°18'28.4"N | 61°19'43.9"W

L'accès à la plateforme de compostage se fait depuis la route départementale D117, en passant par la Route de Gardel ou la Route de Bressac, pour arriver ensuite par la Route de Gavaudière à l'Est du site.



Figure 1: Localisation géographique du site d'étude

¹ DMS : Degrés, Minutes, Secondes

2 DESCRIPTION DU SITE ET DE L'ACTIVITE

L'objectif de la plateforme de compostage est de mutualiser les différents sous-produits des usines qui travaillent directement avec des sous-produits de l'usine sucrière Gardel, avec les sous-produits résiduels de l'usine Gardel, afin d'en faire un amendement organique :

- L'écume sortant de l'usine GARDEL
- Les cendres de la bagasse de l'usine ALBIOMA (bagasses provenant entièrement de l'usine Gardel)
- Les digestats de méthanisation de vinasse de la distillerie SIS BONNE-MÈRE à Sainte-Rose, qui produit son rhum à partir de la mélasse fournie par l'usine GARDEL

Dans l'optique de faire du compost, il faut ajouter à ces produits un structurant, qui permette la mise en andain du mélange et le passage de l'oxygène nécessaire au processus de biodégradation aérobie.

Un quatrième sous-produit a donc été considéré :

- Le mélange bagasse / vinasse condensée provenant de la plateforme de compostage de la distillerie Damoiseau, située elle aussi sur la commune du Moule.

L'objectif est de produire un amendement organique répondant aux paramètres de la norme NFU 44-051, qui sera mis à disposition des agriculteurs pour épandage.

L'activité de compostage est illustrée sur le schéma simplifié ci-après.

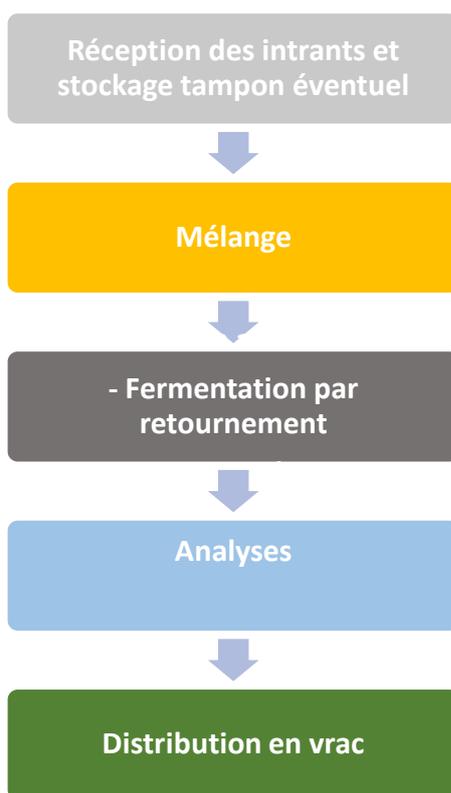


Figure 2: Etapes du procédé de compostage

L'organisation du site s'articule autour :

- Une voie d'accès goudronnée pour l'entrée et la sortie des camions, incluant une aire de retournement des camions venant chercher le compost ;

- D'un local pour l'accueil sur site et la pesée des camions ;
- Aire de contrôle des matières entrantes et pesée des camions,
- La plateforme de compostage sur dalle de béton, incluant :
 - Des aires de réception et stockage tampon des sous-produits (quai de déchargement),
 - Une aire de mélange,
 - Une aire de fermentation aérobie et de maturation en andains,
 - Une voie de circulation périphérique pour les chargeurs et le retourneur d'andains (et accessoirement voie d'accès pompiers),
- Une zone de stockage des écumes intercampagne (hors plateforme, les écumes étant un produit normé NFU 44-051),

La plateforme utilise en outre la lagune de traitement des eaux de l'usine Gardel pour traiter ses eaux de ruissellement.

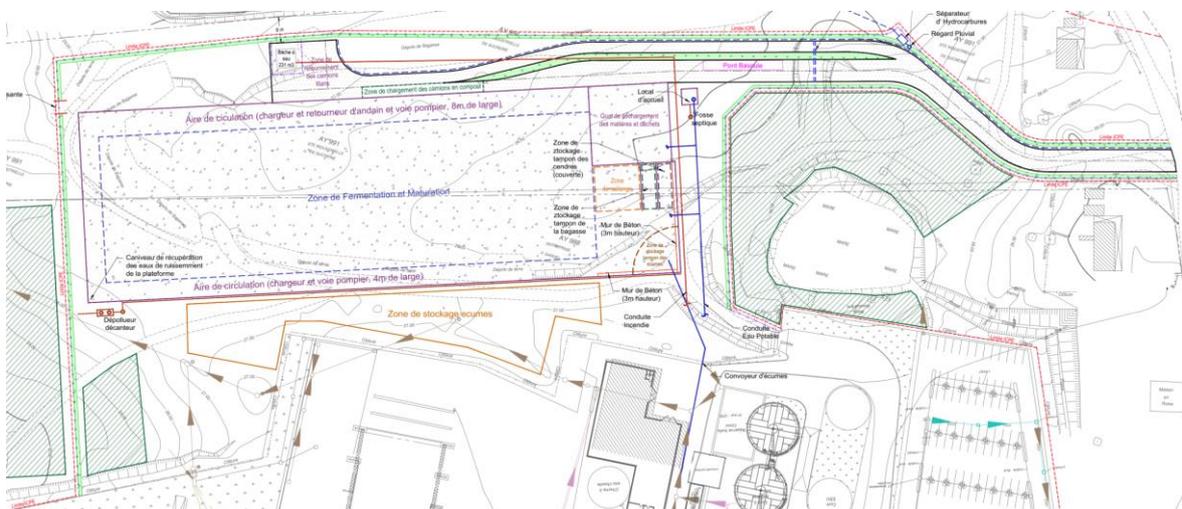


Figure 3: Extrait du plan d'implantation de la plateforme montrant son organisation spatiale

3 CADRE REGLEMENTAIRE DE LA DEMANDE

Le projet de plateforme de compostage sera situé dans l'enceinte du périmètre ICPE modifié (objet de la présente demande) de l'usine Gardel, elle doit par conséquent répondre aux exigences de l'arrêté d'exploitation de l'usine existant.

Par ailleurs, les activités de la plateforme sont spécifiquement concernées par deux rubriques supplémentaires, selon la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- Rubrique 2780 - Installation de compostage de déchets non dangereux ou matière végétale, ayant, le cas échéant, subi une étape de méthanisation
- Rubrique 3532 - Valorisation de déchets non dangereux

L'installation traitera environ 380 t de matières et déchets par jour durant sa période d'exploitation, ce qui dépasse le seuil d'autorisation placé à 75t/j. Elle doit donc respecter les prescriptions de l'arrêté du 22 avril 2008 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de compostage soumises à autorisation en application du titre Ier du livre V du code de l'environnement

L'installation projetée est concernée par la rubrique 3532, elle est donc visée par l'annexe I de la Directive 2010/75/UE du 24 Novembre 2010 relative aux émissions industrielles (Directive IED). Le site relève donc du livre V, Titre 1, Chapitre V, Section 8, articles R.515-58 et suivants du Code de l'Environnement. Un nouveau périmètre IED, intégrant la plateforme de compostage est donc proposé.

Ainsi, conformément à l'article R515-59 du Code de l'Environnement, l'étude d'impact présentée en **Partie 2 sera complétée par:**

- Une analyse des Meilleurs Techniques Disponibles applicables,
- Un rapport de base ou mémoire justificatif de non-soumission.

Etant donné le fait que la plateforme de compostage n'utilisera pas de produits dangereux ou d'additifs de manière récurrente, l'étude d'impact présentée en partie 2 sera accompagnée d'un mémoire justificatif de non-soumission du rapport de base.

Le dossier se compose :

- D'une Note de Présentation Non Technique et administrative (objet de cette Partie) ,
- D'un Dossier Technique et Administratif (Partie 1),
- D'une étude d'impacts (Partie 2) et de son résumé non technique,
- D'une étude des dangers (Partie 3) et de son résumé non technique,
- D'un ensemble d'annexes (pièces techniques ou graphiques, études complémentaires ...).

Note importante : le projet a été présenté à la DEAL Guadeloupe lors d'un atelier tenu le 23 février 2021 en présence notamment du service des Ressources Naturelles de la DEAL. Lors de cet échange la DEAL a invité la société GARDEL SA à faire réaliser un diagnostic initial du site et de son environnement incluant à minima un diagnostic faune/flore sur une période pouvant s'appuyer sur de la bibliographie existante. Conformément à cette orientation, l'étude d'impact présentée en Partie 2 du présent rapport inclus un diagnostic de l'état initial faune / flore basé sur de la bibliographie ainsi que des investigations terrain conduites en mars 2021. Une lettre de la DEAL du 3 mai 2021 confirmant cette direction est jointe au présent rapport en Annexe A7.1.

4 CARACTERISTIQUES DES ACTIVITES PROJETEES

La plateforme dispose d'installations suffisamment dimensionnées pour traiter 59 360 tonnes de déchets/an visés dans le cadre du projet soit une capacité de 380 tonnes/jour (rubrique 2780). Le site sera ainsi soumis à la rubrique 3532 (valorisation de déchets non dangereux non inertes).



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement de Guadeloupe**

Service risques, énergie, déchets
Pôle risques technologiques ICPE
ZAC de Dothémare II – Bâtiment G
B.P. 368
97183 LES ABYMES CEDEX

Basse-Terre, le

- 3 MAI 2021

Réf. : RED-PRT-IC-2021-313

Affaire suivie par : Christelle LEBORGNE
Mel : christelle.leborgne@developpement-durable.gouv.fr
Tel : 0590 98 20 55

Monsieur le directeur,

Vous avez un projet de plateforme de compostage de déchets. Dans ce cadre, vous envisagez de déposer cette année un dossier de demande d'autorisation environnementale.

Le projet susvisé a été présenté lors de l'Atelier DEAL du 23 février 2021 en présence notamment du service Ressources Naturelles de la DEAL.

A l'issue de cet échange, nous vous invitons à réaliser un diagnostic initial du site et de son environnement comprenant a minima un diagnostic faune/flore sur une période. La zone d'étude doit couvrir toute l'emprise directe du projet et les secteurs impactés.

Vous pouvez vous appuyer sur la bibliographie existante.

En cas de présence d'espèces protégées, le dossier de demande d'autorisation environnementale devra comporter une dérogation « espèces et habitats protégés » au titre de l'article L. 411-2 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef de service Risques, Énergie et Déchets

Jean-François GUERIN



**Monsieur le directeur
de la société GARDEL
Lieu-dit Gardel
97160 LE MOULE**